

**INFORMATION CONCERNANT LA SÉCURITÉ  
APPLICATIVE SIGA3 – SECTEUR FINANCES**

Uqam – Services financiers

10 août 2015

## 1 - Objectif

Ce document a pour objectif d'expliquer les règles d'attribution des accès dans le progiciel SIGA3 pour les profils et les UBR du secteur Finances (sécurité applicative).

### 1.1 - Les feuilles de signatures ne sont pas visées par cette procédure

Ce document ne touche pas les feuilles de signatures qui doivent être transmises aux Services financiers. Toute autorisation de signature pour les factures et autres dépenses continue d'être basée sur ces feuilles de signatures et la procédure sous-jacente à leur transmission aux Services financiers demeure la même.

Il est important de noter que la transmission d'une feuille de signature ne vise aucunement les accès à SIGA3. Tel qu'énoncé au paragraphe 5.3.2, ces accès doivent être donnés aux usagers par le responsable de l'UBR ou par les Services financiers suite à une demande à cet effet provenant du responsable de l'UBR.

## 2 - Définitions

### 2.1 - Profils

Les profils sont des regroupements d'écrans, de rapports, de procédures d'extractions qui font partie du menu Finances dans le progiciel SIGA3.

### 2.2 - UBR (Unité Budgétaire de Regroupement)

La disponibilité budgétaire se retrouve à l'UBR. L'UBR constitue la première partie du code budgétaire. C'est au code budgétaire que les dépenses et revenus sont imputés.

## 3 - Responsabilité des Services financiers

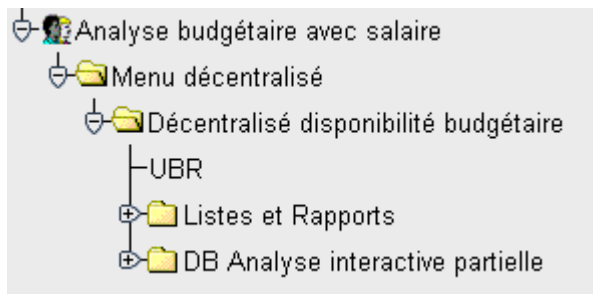
Les Services financiers assurent la configuration de la sécurité applicative du progiciel SIGA3 pour les domaines suivants :

- Approvisionnement
- Finances
- Recherche

Cette configuration se fait après consultation avec les responsables de services ou de secteurs.

## 4 - Accès aux profils

Les profils sont présentés dans SIGA3 sous forme de menus.



Il existe deux catégories de profils, les profils centralisés et les profils décentralisés.

#### 4.1 - Profils centralisés

Les profils centralisés ne sont par définition accessibles qu'aux services responsables du domaine d'affaires pour lesquels ces profils ont été définis. Par exemple, les profils centralisés Finances ne sont accessibles qu'au personnel des Services financiers.

#### 4.2 - Profils décentralisés

Les profils décentralisés peuvent être accordés à des services administratifs et unités académiques à l'UQAM selon les règles décrites ci-dessous.

#### 4.3 - Attribution des droits d'accès aux profils

Les profils décentralisés visant la consultation de la disponibilité budgétaire et l'attribution des droits d'accès aux UBR sont donnés aux responsables d'UBR. Tel qu'énoncé à l'article 5.3.2, l'accès aux profils décentralisés aux usagers qui ne sont pas responsables d'UBR est donné lors de l'attribution des accès aux UBR.

### 5 - Accès aux UBR

Il existe deux catégories d'accès aux UBR.

#### 5.1 - Accès en imputabilité

L'accès en imputabilité permet d'imputer une dépense à un usager **à même SIGA3** lorsque cet UBR est utilisé.

#### 5.2 - Accès en consultation

Une dépense ne peut être inscrite **à même SIGA3** au nom d'un usager qui possède un accès en consultation à un UBR auquel la dépense est imputée, sauf dans le cas des demandes de personnel. Dans ce dernier cas, l'usager doit posséder le profil approprié lui permettant de faire une telle demande par l'entremise de SIGA3.

L'accès en consultation à un UBR permet la consultation de la disponibilité budgétaire pour cet UBR ainsi que la consultation d'une pièce qui utilise cet UBR lorsque l'utilisateur possède les profils requis.

### **5.3 - Attribution des droits d'accès**

#### **5.3.1 - Accès en imputabilité**

Le responsable d'un UBR se verra de facto attribué un accès en imputabilité. Il pourra accorder un accès en consultation à un employé de l'UQAM. Le responsable d'UBR peut aussi demander aux Services financiers d'attribuer l'accès en imputabilité à un employé via une demande formulée par courriel selon la procédure décrite dans le prochain paragraphe.

#### **5.3.2 - Accès aux profils et accès aux UBR en consultation**

L'attribution d'un droit d'accès en consultation est privilégié comme mode d'attribution et doit se faire par le responsable de l'UBR à l'aide de l'outil WEB disponible à l'URL suivant : [www.siga3.uqam.ca/gestionnaire](http://www.siga3.uqam.ca/gestionnaire)

Un accès à un UBR conférera automatiquement un profil d'accès à l'utilisateur qui lui permettra de faire la consultation de la disponibilité budgétaire en mode Web ou en mode SIGA3 décentralisé.

Lorsque le responsable ne peut attribuer les droits d'accès à l'UBR, une demande peut être adressée aux Services financiers. Cette demande doit être faite par le responsable de l'UBR, par courriel et spécifier les informations suivantes :

- Nom de l'employée ou de l'employé à qui attribuer l'accès
- Faculté ou service dans lequel travaille l'employée ou l'employé
- Liste des UBR auxquelles on désire donner l'accès à l'employée ou l'employé

## **6 – La consultation budgétaire et les salaires**

Les profils permettant la consultation budgétaire permettent aussi la consultation des salaires. Les salaires ne sont pas imputés à tous les UBR. Les responsables d'UBR qui ne veulent pas que l'utilisateur auquel ils attribuent l'accès à un UBR puisse consulter les salaires doivent vérifier le genre de dépense greffé à un UBR avant d'en permettre l'attribution en consultation à cet utilisateur.

Il existe des profils permettant la consultation budgétaire sans que la consultation des salaires ne soit possible. Ces profils seront donnés par les Services financiers sur demande expresse de la part du responsable de l'UBR. Il est important de noter qu'un tel profil confère très peu d'accès dans le progiciel SIGA3.